

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

— LOI —
L/2019/N° 0023 — 33 — AN

**AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON ET DE CREDIT
POUR LE FINANCEMENT DU PREMIER PROJET DE CENTRES
D'EXCELLENCE D'AFRIQUE POUR UN IMPACT SUR LE DEVELOPPEMENT,
SIGNE LE 12 AVRIL 2019 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LES
MONTANTS RESPECTIFS DE DEUX MILLIONS SEPT CENT MILLE DROIT DE
TIRAGES SPECIAUX (2.700.000 DTS) ET QUATRE MILLIONS SIX CENT MILLE
DROIT DE TIRAGES SPECIAUX (4.600.000 DTS)**

CREDIT N° 6392 – GN

DON N° D444 - GN

L'Assemblée Nationale

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, lors de sa plénière du mardi 25 juin 2019 a adopté la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'Accord de Don et de Crédit pour le financement du premier projet de Centres d'Excellence d'Afrique pour un impact sur le Développement, signé le 12 avril 2019 entre le République de Guinée et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour les montants respectifs de Deux millions Sept cent mille Droit de Tirages Spéciaux (2.700.000 DTS) et Quatre millions Six cent mille Droit de Tirages Spéciaux (4.600.000 DTS). **CREDIT N° 6392 – GN / DON N° D444 - GN**

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry le 25 JUN 2019

Pour la Plénière

Le Secrétaire de Séance

Honorable Bakary DIAKITE



Le Président de Séance

Claude Kory KONDIANO

